



## Comment faire opposition sur un 1 er jugement

Par **Chausson**, le **20/04/2021** à **17:03**

Bonjour,

En mai 2019 nous nous sommes rendus chez lxxx CUISINE à A---. Nous avions rendez vous à 15 h 00 avec D. J. et le fils celui-ci ne s'est pas présenté. Nous nous sommes trouvés face-à-face à M. J. père. On lui a dit qu'on voulait un devis pour une cuisine et nous lui avons fourni les plan de notre maison qui n'étais pas encore construite. La construction a commencé le 12 juin 2019. Il nous a présenté tous les accessoires sans nous dire les droits de conseils. Nous sommes passés à son bureau où il a mis nos choix par écrit.

Ayant attendu 1 h déjà avant plus les choix des matériaux, il nous a tellement saouler que nous avons signé sans faire attention le bon de commande alors qu'il n'a pas pris les mesures sur place. De plus, les plans qu'il nous a envoyés ne correspondent pas avec le bon de commande. Nous n'avons versé aucun acompte. Il nous a mis au tribunal ou nous avons perdu et nous sommes obligés de verser 7.600 €.

Avons-nous un recours ?

Merci beaucoup de votre attention.

Par **amajuris**, le **20/04/2021** à **17:38**

bonjour,

vous pouvez faire appel de la décision, je vous conseille de prendre conseil auprès d'un avocat.

salutations